

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

---ooOoo---

Le vingt-deux février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

2/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Contrepartie à l'association Foncière Logement – Convention partenariale entre la Ville de Mons en Barœul, la MEL et Partenord Habitat – Plan de gestion dépollution

2/2 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Avenant n° 1 au protocole de préfiguration NPNRU métropolitain

2/3 – Modalités de mise en œuvre du Fonds de Travaux Urbains

2/4 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville

5 – PERSONNEL

5/1 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Piscine – Tarification des séances d'aquabike

8/2 – Accueils collectifs de mineurs associatifs – Modalité de calcul et actualisation de la participation de la Ville

13 – DIVERS

13/1 – Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'achat d'électricité

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2016

13/4 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2016

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme ANSART, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. JONCQUEL par M. BOSSUT ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme AJIAR par Mme ADGNOT ; Mme CHATTELÉE par M. LAMPE ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO.

Absent excusé :

M. MAES

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018

M. BOSSUT présente sous forme de Power Point le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il indique que cette vision panoramique ne doit pas interdire quelques plans serrés sur tel ou tel aspect qui mérite d'être considéré.

Il précise que la teneur de ce ROB a été présentée en bureau municipal mais aussi lors d'une commission des finances et déplore l'absence de représentants des oppositions municipales.

Il espère que ceux-ci ont au moins parcouru le texte de ce ROB car il pense qu'il éclaire assez bien les perspectives de l'action publique monsoise pour les trois ans qui viennent.

Il souligne ainsi la grandeur et la servitude du rôle de rapporteur.

Il entame son propos en pensant aux services et note qu'on nous parle souvent de simplification de l'administration, qu'on en parle mais qu'on ne la fait pas.

Il ajoute que le vécu des services RH et finances, ces derniers temps, va plutôt en sens inverse avec la TVA de la salle Allende, le PPCR, le RIFSEEP, la compensation de la hausse de la CSG des fonctionnaires (circulaire du 15 janvier avec un gel prévu à terme).

Il indique qu'étant extrêmement respectueux des règles, on met un point d'honneur à être parfaitement en ligne par rapport aux règles.

Il souligne ainsi la grandeur et la servitude de l'administration publique.

Il indique que toutes les communes ont en commun un Maire, une mairie, presque toujours une école communale et un cimetière.

Il note que ce dernier est un sujet vers lequel on ne se précipite pas mais qu'il faut bien le traiter puisque cela fait partie des missions dévolues à l'autorité communale.

Il ajoute qu'on va s'en occuper et précise qu'on ne s'est pas soucié, depuis des dizaines d'années, de la gestion des concessions arrivées à terme.

Il explique que le processus est engagé et remercie ceux qui font ce travail administrativement et sur le terrain.

Il souligne la grandeur et les servitudes des missions de service public remplies par les agents qui sont indispensables et parfois difficiles physiquement, et psychologiquement et ajoute au demeurant qu'il a une pensée particulière pour les agents de voirie, pour les policiers municipaux et les personnes qui travaillent dans les établissements pour personnes âgées.

Il indique que s'est posée récemment la question des rythmes scolaires et souligne le caractère extrêmement singulier de l'avis majoritaire émis par les familles.

Il ajoute que ça doit être la première fois qu'à la faveur d'une consultation les gens se prononcent pour une réduction du service public.

Il note que la chose est souvent présentée comme un retour à la semaine de 4 jours, alors que la semaine de 4 jours a été au final une expérience assez courte de 2008 à 2013/2014.

Il précise en effet que de la naissance de l'école publique, obligatoire et gratuite, depuis les grandes lois Jules FERRY de 1881 et 82, l'école élémentaire s'est faite sur 5 jours.

Il avoue ne pas être certain qu'aujourd'hui en 2018 à Mons en Barœul, c'était le lieu et le moment pour décider qu'il fallait moins d'école, moins d'ouverture à la culture, moins de pratique sportive, et moins d'éveil aux techniques actuelles.

Il reconnaît qu'il faut mieux d'école, de l'école autrement et que c'est une évidence puisque l'école n'est pas en dehors du monde et qu'elle doit avancer avec lui ... mais moins d'école ?

Il ne dit pas que les NAP n'avaient pas de défauts mais se demande s'il fallait pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Il souligne la grandeur et les servitudes de l'école républicaine.

Il ajoute qu'il y a des acteurs de l'action, du service au public dont on ne parle pas beaucoup, ou pas suffisamment autour de cette table qui sont ceux du monde associatif.

Il indique que ce dernier traverse une période difficile avec les restrictions des niveaux d'interventions de certains grands subventionneurs et la fin de certains dispositifs comme certaines modalités de contrats aidés.

Il note que tous dispositifs confondus, la commune n'a jamais réduit l'enveloppe de subventions associatives, au contraire.

Il précise d'ailleurs que l'ordre du jour de ce conseil acte une majoration de participation aux ALSH.

Il souhaite mettre l'accent sur l'association Mons Secourisme qui assure, sans bruit, sans esbroufe, les postes de sécurité civile lors de plusieurs manifestations municipales.

Il note que ce sont ceux, en gilet orange fluo, qui, alors que tout le monde s'amuse, regarde le spectacle, s'occupent des petits malaises et bobos des spectateurs quand ce n'est pas grave ou qui assurent les premiers secours avant l'arrivée des pompiers ou du SAMU.

Il ajoute que leur ambulance est à bout de souffle et qu'avec pudeur et retenue, presque en s'excusant, ils viennent demander un coup de pouce de la mairie pour la remplacer.

Il indique que plusieurs de ses dirigeants ont été décorés de la médaille du mérite philanthropique décernée par la vénérable société du même nom et qu'ils l'ont bien méritée.

Il souligne ainsi la grandeur et les servitudes de l'action associative.

Il précise ensuite que l'année 2018 est l'année du centenaire de la signature de l'armistice de 11 novembre 1918 qui marqua la fin des hostilités de la première guerre mondiale.

Il ajoute comme l'exprime Stefan ZWEIG dans « le Monde d'hier », qu'il y a un avant et un après-guerre 14-18 avec un temps qui s'achève, un monde qui disparaît, un autre temps qui débute, un autre monde qui émerge, sous le fer, dans le feu de cette forge monstrueuse qu'a été la guerre de 14.

Il souligne que nous ne pouvons l'ignorer et que nous ne pouvons considérer comme une péripétie de l'histoire, un conflit qui coûta la vie de 1 200 soldats français par jour de guerre.

Il espère que la Ville saura être à la hauteur de cet événement et explique que ce ne serait pas digne de ne pas libérer quelques milliers d'euros à cette fin.

Il ajoute qu'il faudra mobiliser des énergies, des volontaires, des bonnes volontés pour porter ces cérémonies et leur donner sens.

Il souligne ainsi la grandeur et la servitude du devoir républicain des représentants de la Nation et la grandeur et servitude militaires (Alfred de VIGNY : poète et militaire).

Il note que cette approche budgétaire c'est l'anti « tout est possible », « on verra bien demain » « adviene que pourra » ou « après moi le déluge » et que l'avenir se prépare aujourd'hui.

Il souligne ainsi la grandeur et la servitude de la maîtrise budgétaire.

Il ajoute que le Budget Primitif, ce sont les plans établis sur des cartes par les officiers d'état-major sur la base évidemment de l'expérience, de connaissance du terrain, des rapports établis par les informateurs et puis, qu'il y a la bataille, qui ne se passe pas toujours conformément au plan établi, qu'il y a toujours des inconnues, le facteur humain, les circonstances, la météo, les surprises bonnes ou mauvaises.

Rapport d'orientations Budgétaires 2018



CONTEXTE GENERAL

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL

- Accélération de la croissance économique mondiale
- PIB mondial : + 3,7 % en 2017
- Estimation FMI : progression de 3,9 % en 2018 et 2019
- Dynamique générale de croissance + changements récents de politique fiscale des Etats Unis
- France : prévision croissance de 1,9 % (2,2 % pour l'ensemble de l'UE)
- Facteurs d'incertitude : renégociation de l'ALENA, Brexit, évènements météorologiques

=> **Incidences locales ?** : peu de foncier économique à Mons en Barœul, tissu commercial fragile, évolution nb. demandeurs d'emploi en 2017



CONTEXTE GENERAL

II. LA LOI DE FINANCES 2018 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FP 2018-2022

- **Stabilisation de la DGF** : fin de la contribution au redressement des FP par le vecteur de la DGF (-233 500 € en 2017)
- **Diminution des compensations de la suppression de la TP** : DCRTP et FDTP
- **Progression de la péréquation (DSU)** : + 110 M€ au niveau national
- **Maintien du FPIC** à son niveau de 2017



CONTEXTE GENERAL

- **Soutien à l'investissement renforcé** :
 - DSIL pérennisée (+ transformation et rénovation bâtiments scolaires)
 - DPV inscrite au même niveau que 2017 (mais 373 communes éligibles)
 - Automatisation du FCTVA au 1^{er} janvier 2019
- **Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés** (+ 3 550 € par dispositif installé)
- **Dégrèvement de la TH pour les résidences principales**
 - Progressivement (en 3 ans) pour 80 % des contribuables
 - Seuil d'éligibilité en fonction du revenu fiscal de référence par QF
 - Prise en charge intégrale du dégrèvement par l'Etat (dans la limite des taux et abattements 2017)



CONTEXTE GENERAL

- **Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics (2018-2022)**
 - Objectif d'évolution dépenses réelles de fonctionnement: + 1,2% par an
 - Objectif de diminution du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros
- **Contractualisation avec 340 collectivités**
 - Régions, Départements
 - Communes et Intercommunalités dont les DRF 2016 > à 60 M€



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES ORDINAIRES

CA 2017 : 20,8 M€ (+ 4,34% CA 2016 ; -2,68% BP 2017)

- **Année 2017 marquée par :**
 - ✓ Accélération de l'inflation : 1% en moyenne, 1,2 % en décembre
 - ✓ Fonctionnement année pleine salle de spectacles Allende
 - ✓ Augmentation nombre de repas et nouveau marché restauration scolaire
 - ✓ Mise en œuvre projet d'établissement école de musique
 - ✓ Reprise en régie directe entretien d'espaces publics
 - ✓ Organisation de 4 scrutins électoraux
 - ✓ Charges de personnel : +0,6 % valeur du point, PPCR, ↗taux de cotisation, GVT



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

II. RECETTES ORDINAIRES

CA 2017 : 24,1 M€ (+1,79% CA 2016 ; +1,15% BP 2017)

- **DOTATIONS :**
 - Etat : +0,51% par rapport à 2017
 - MEL : maintien hors reversement FPIC : -12 % (-46 K€)
 - **Dotation forfaitaire** : -7 % (- 292 K€ dont -30 K€ liée à la part dynamique de la population)
 - **DSU** : + 329 K€



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

II. RECETTES ORDINAIRES

- **FISCALITE :**
 - Produit TH, TFB, TFNB : + 1,1 % par rapport à 2016
 - Compensations fiscales Etat : + 30,88 %
 - Autres : + 27,69 % (+ 39,39% taxe additionnelle droits de mutation)



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

			CA 2016 €	BP 2017 €	CA prév. 2017 €	Evol. CA 17/ CA 16 %	Evol. CA 17/ BP 17 %
ETAT	7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 718 271	3 500 000	3 455 449	-7,07%	-1,27%
	74123	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	5 130 296	5 445 000	5 459 020	6,41%	0,26%
	745	DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	0	2 800			
	74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	431 681	432 000	413 573	-4,19%	-4,27%
	73221	AUTRES DOTATIONS (FNGI)	657	600	657	0,00%	9,50%
	932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 280 907	9 380 400	9 328 699	0,51%	-0,55%
	7482	COMPENSATION POUR PERTE TA	371	0	717	93,26%	
	748314/74832	COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	70 748	28 000	56 881	-19,60%	103,15%
	74834	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	77 425	75 000	59 901	-22,63%	-20,13%
	74835	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	395 934	400 000	595 129	50,31%	48,78%
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	544 478	503 000	712 628	30,88%	41,68%	
	TOTAL ETAT	9 825 385	9 883 400	10 041 327	2,20%	1,60%	
MENAGES		TAXE HABITATION	2 653 063	2 635 886	2 687 194	1,29%	1,95%
	73111 & 7318	TAXE FONCIERE BATI	2 721 893	2 735 502	2 747 111	0,93%	0,42%
		TAXE FONCIERE NON BATI	11 279	11 335	11 120	-1,41%	-1,90%
		TOTAL MENAGES	5 386 235	5 382 723	5 445 425	1,10%	1,16%
MEL		ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 083 000	2 082 928	0,00%	0,00%
	73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	406 929	407 000	409 046	0,52%	0,50%
	73223	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOM. ET COM.	378 968	375 000	333 199	-12,08%	-11,15%
		TOTAL MEL	2 868 825	2 865 000	2 825 173	-1,52%	-1,39%
DIVERS		DROITS DE MUTATION	449 934	400 000	627 176	39,39%	56,79%
	7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	161 463	150 000	164 498	1,88%	9,67%
	7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	17 111	20 000	10 879	-36,42%	-45,61%
		TOTAL DIVERS	628 508	570 000	802 553	27,69%	40,80%
	TOTAL	18 708 953	18 701 123	19 114 476	2,17%	2,21%	

Mons
en Barceul

PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

III. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT "ORDINAIRE"

⇒ **Epargne nette 2017 au titre des dépenses et recettes ordinaires : 3,29 M€**

+ 850 K€ par rapport aux prévisions (BP 2017)

- 444 K€ par rapport au CA 2016

Mons
en Barceul

PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 FONCTIONNEMENT

IV. RECETTES EXCEPTIONNELLES

- **Niveau important d'encaissement en 2017 : 2,2 M€**
 - Cessions foncières (3 terrains + 1 cellule) : 926 689 €
 - Intérêts des placements financiers : 42 828 €
 - Remboursement d'OAT : 734 857 €
 - Recettes DDU - DPV : 424 376 € (< de 373 K€ aux prévisions)

⇒ **Soit épargne nette 2017 : 5,5 M€ avec recettes exceptionnelles**



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 INVESTISSEMENT

Rappels inscriptions budgétaires 2017 :

- Vote du BP 2017 en février 2017 - prévisions budgétaires objectives : **7,36 M€** (reports 2016 compris)
- Reprise des résultats 2016 en avril 2017 – modification des prévisions budgétaires (non réalistes) : **+6,6 M€** par DBM
- Régularisations comptables liées à l'activité mixte de la salle Allende – octobre 2017 : **+5,84 M€** par DBM



PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017 INVESTISSEMENT

CA 2017 :

- **Dépenses : 10,28 M € / hors régul. Allende 4,96 M€**
- **Recettes : 7,15 M€ / hors régul. Allende 1,31 M€**

	BP 2017 + reports 2016 €	BT 2017 €	CA prév. 2017 €	Evol. CA17/BP17 (%)	Evol. CA17/BT17 (%)
Dépenses d'investissement	7 358 268	13 791 500	4 959 180	-32,60%	-64,04%
Dépenses liées aux régularisations Allende 2015-2016		5 839 750	5 321 330		-8,88%
Total dépenses d'investissement	7 358 268	19 631 250	10 280 510	39,71%	-47,63%
Recettes d'investissement	4 071 057	3 600 214	1 311 795	-67,78%	-63,56%
Recettes liées aux régularisations Allende 2015-2016		6 327 212	5 832 109		-7,82%
Total recettes d'investissement	4 071 057	9 927 426	7 143 904	75,48%	-28,04%

Mons
en Barceul

PREMIERS ELEMENTS D'EXECUTION 2017

BILAN GLOBAL :

- **Exercice isolé 2017 : + 2,337 M€**
- **Avec reprise résultat antérieur : + 9,157 M€**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	20 851 503	10 280 510	31 132 013
Titres émis	26 325 177	7 143 904	33 469 081
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 473 674</i>	<i>-3 136 605</i>	<i>2 337 069</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-2 279 364</i>	<i>2 279 364</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice isolé	3 194 310	-857 241	2 337 069
Résultat antérieur reporté	5 003 595	1 816 918	6 820 512
TOTAL GENERAL	8 197 904	959 676	9 157 581

Mons
en Barceul

ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT 2018

I. RECETTES ORDINAIRES

- **DOTATIONS :**

- Dotation forfaitaire : - 55 K€
- DSU : + 200 K€
- DNP : - 18 K€
- FPIC : maintien
- FDTP : - 9 K€

- **FISCALITE :**

- Produit TH, TFB, TFNB : + 1,2 % par rapport à 2017 (+ 65 K€)
- Droits de mutations : poursuite dynamique observée en 2017
- MEL : DSC et AC notifiées (- 5 K€)



ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT 2018

- FCTVA pour dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie : 35 K€

- **AUTRES RECETTES REELLES :**

- ✓ Augmentation prévisionnelle liée :
 - à la fréquentation des services : restauration scolaire, crèche, garderie, centre de loisirs
 - aux locations des studios d'enregistrement
 - à la revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés
- ✓ Diminution prévisionnelle du financement par le Cl. Départemental de la MAD des collèges des équipements sportifs



ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT 2018

II. DEPENSES ORDINAIRES

- poursuite montée en charge et fonctionnement en année pleine salle de spectacles Allende et studios d'enregistrement
- mise en œuvre du projet d'établissement de l'Ecole de Musique
- impact en année pleine du nouveau marché de restauration scolaire
- ouverture et fonctionnement de la maison du projet « Le lien »
- démarrage d'un programme de reprise de concessions expirées au cimetière municipal
- augmentation des charges locatives de copropriété (acquisition de la cellule commerciale ex-LIDL)



ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT 2018

- Evolutions liées au retour à la semaine scolaire de 4 jours en sept. 2018

• CHARGES DE PERSONNEL :

- ✓ **Loi de finances 2018** : rétablissement journée de carence, augmentation CSG et indemnité compensatrice, gel point d'indice, report d'un an des mesures PPCR
- ✓ **Augmentation prévisionnelle** :
 - Glissement vieillesse technicité
 - Augmentation du SMIC (contractuels de droit privé)
 - Mise en œuvre du RIFSEEP
 - Fonctionnement en année pleine de services (politique culturelle)
 - Ouverture du Lien



ORIENTATIONS BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT 2018

III. CADRAGE BUDGETAIRE

- ✓ **Continuité** de la stratégie d'élaboration budgétaire
- ✓ Dégager un **autofinancement de 2,5 M€** en 2018, 2019 et 2020



ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT 2018-2020

ELABORATION D'UN PPI 2018-2020

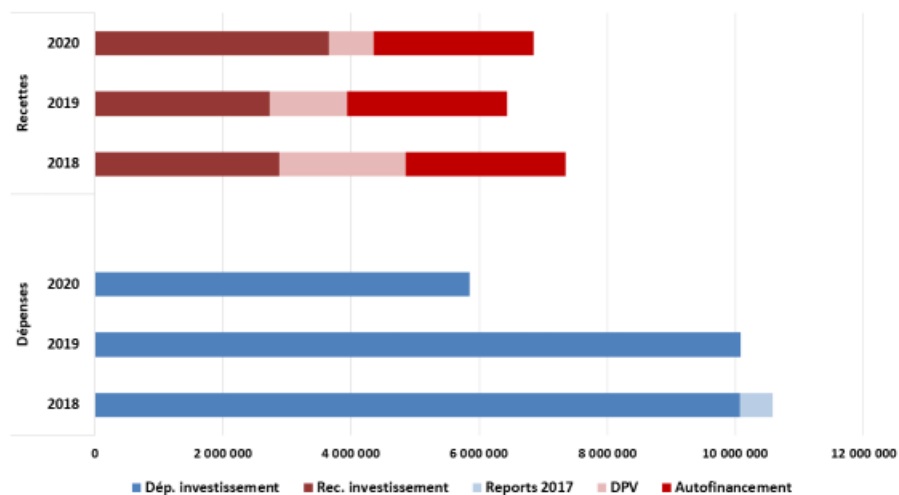
Montant total affecté aux projets du PPI 2018-2020 :

- **26,5 M€ en dépenses** (reports 2017 compris)
- **13,15 M€ en recettes** (dotation politique de la ville comprise)
- **+ 7,5 M€ autofinancement** (2,5 M€*3 ans)



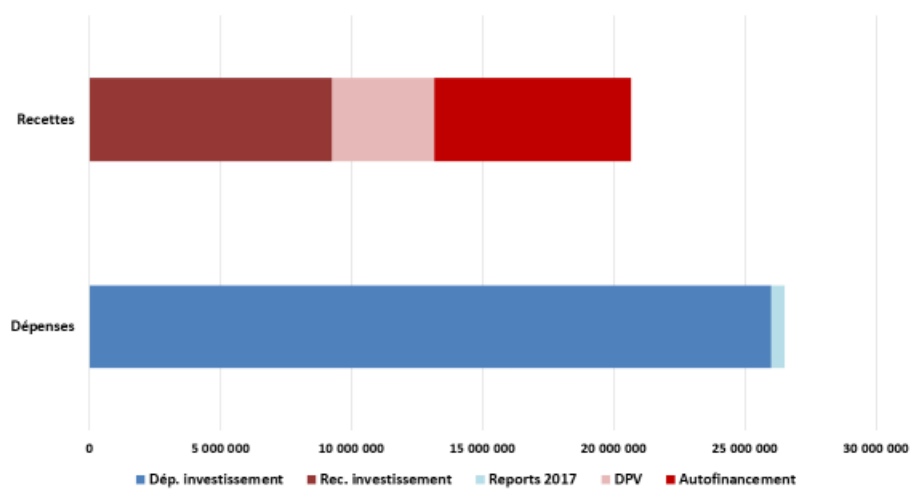
ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT 2018-2020

Programme pluriannuel d'investissement 2018-2020



ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT 2018-2020

Programme pluriannuel d'investissement 2018-2020



ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT 2018-2020

2018-2020	
Projets d'investissement	26 500 000 €
Recettes d'investissement	9 250 000 €
Recettes Dotation Politique Ville	3 900 000 €
Epargne nette (2 500 K€*3)	7 500 000 €
Besoin de financement	- 5 850 000 €

Excédent cumulé	9 157 500 €
Remboursement placement	1 000 000 €
Solde début 2021	4 307 500 €

2021-2025	
Autofinancement (1 M€*5)	5 000 000 €
Capacité de financement	9 307 500 €

Mons
en Barceul

ORIENTATIONS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT 2018-2020

- ✓ **Dynamique de relance forte de l'investissement** (8,8 M€ en moyenne par an)
- ✓ **Capacité de financement de ce programme**
- ✓ **Capacité de financement de la part Ville NPRU et de nouveaux projets de mandat 2020-2025**

Mons
en Barceul

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour cette présentation pédagogique et partage ses remerciements aux services et notamment à ceux dont on parle peu souvent.

Il conclut cette présentation en soulignant que ça va très bien à Mons en Barœul et que cette affirmation dénote avec les discours larmoyants de certaines collectivités.

Il souligne le caractère atypique de la situation financière de la Ville de Mons en Barœul avec une absence de dettes, une épargne permettant d'autofinancer intégralement les investissements projetés mais aussi une nouvelle phase historique avec le 2^{ème} plan de rénovation urbaine au cours du prochain mandat.

Il précise que l'autofinancement de 10 millions d'euros correspond à peu près à ce que la Ville a investi dans le 1^{er} PRU.

M. le Maire invite chaque groupe politique à se prononcer sur le ROB.

M. DECLERCQ remercie M. BOSSUT pour l'hommage rendu aux militaires.

Il indique que l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire est un exercice intéressant car il relève à la fois de la prospective sur l'interprétation technique budgétaire mais peut aussi être révélateur d'une autosatisfaction sûrement liée à la vision du monde de leurs auteurs.

S'agissant du contexte général, il estime que même sous la présidence de M. MACRON, nous pouvons nous fier au FMI pour avoir une vision d'économie très claire de notre avenir. Il pense ainsi que nous pouvons revivre complètement une nouvelle crise financière due à la persistance de bulles spéculatives compte tenu de la création de masse monétaire mais aussi à cause de la relance de l'économie américaine et de la dette de l'Etat.

Il ajoute enfin que l'on nous mène des guerres économiques sur des secteurs comme l'acier ou les matières premières ce qui nous coûte en termes d'emplois.

Du côté du pouvoir d'achat, il ajoute que M. MACRON redistribue les impôts et les cotisations derrière un rideau de fumée où les retraités, les petits revenus ou les travailleurs pauvres sont les premières victimes aux dépens des classes fortement aisées auxquelles il fait des cadeaux mais sans retour productif pour notre pays.

Il juge que nous allons vers un déficit du commerce extérieur jamais connu du fait de la casse industrielle et la désagrégation de nos fleurons comme ALSTOM ou ARCELOR MITTAL.

S'agissant de la Ville, il relève un tableau peu optimiste sur l'activité locale des TPE commerciales. Il revendique davantage d'initiatives, d'animations, de promotion du circuit court commercial et de la diversification de l'offre commerciale.

Il ajoute qu'il faut rentrer dans un cercle vertueux du mieux vivre local. Il note qu'on le fait déjà mais qu'on peut toujours faire mieux pour retrouver des boutiques, de l'artisanat et du bien vivre comme les gens du Nord savaient le faire.

Sur le budget de fonctionnement, s'agissant des dépenses de personnel, il demande de faire attention car il estime qu'une hausse de 3,89 % par rapport à 2016 c'est beaucoup en tendance.

Il s'interroge sur des dérapages des dépenses de communication en valeur relative.

Il note sur l'équilibre général que l'épargne de la Ville est positive de 3,4 millions d'€ comme l'a précisé M. BOSSUT mais en diminution de 440 000 €.

Il se réjouit du bilan positif, pour l'année 2017, de 2 338 000 € et de 9 millions d'€ en global cumulé mais ajoute que les recettes exceptionnelles de cessions immobilières ne reviendront pas à chaque exercice.

Enfin, il souligne qu'il faut préparer l'avenir. Il ajoute qu'on peut toujours faire mieux par un surcroît d'efforts de l'animation commerciale, l'aide à l'orientation numérique des acteurs locaux et la diversification de l'offre par un accompagnement aux familles. Pour les services internes, en faisant un effort nouveau et supplémentaire sur l'apprentissage. Il note que la Ville n'a en moyenne que deux apprentis, 3+1 sur deux ans sur un effectif de 580 salariés. Il juge que c'est trop faible et qu'il faut mettre en place ce parcours d'alternance dans les services.

En résumé, il considère que les chiffres c'est bien mais que l'activité et la vie dans la ville, ce serait encore mieux. Il souligne que les habitants sont demandeurs et que pour aujourd'hui il est demandeur pour eux.

M GARCIA note qu'il y a un effort chaque année de mettre un petit paragraphe sur l'environnement économique mondial, ce qui lui paraît intéressant puisque nous ne sommes pas sur une île coupée du monde.

Il ajoute qu'on l'est d'ailleurs de moins en moins et qu'on peut se dire qu'il y a de bonnes nouvelles avec une croissance dans le monde, un peu plus faible en Europe et puis en France avec des prévisions de 2,2 points en 2018, 2 points en 2019, donc un peu mieux de ce qu'on a connu ces dernières années et des tendances au niveau de l'emploi qui sont meilleures.

Il indique que tout cela est finalement assez positif pour le pays et qu'il faut évidemment espérer que tout cela va continuer puisque Mons en Barœul doit pouvoir bénéficier d'une croissance nationale avec néanmoins des risques qui sont mentionnés dans le document et que le FMI appelle pudiquement le niveau élevé des prêts des actifs c'est-à-dire les bulles.

Il explique que les bulles sont des actifs boursiers ou immobiliers très élevés au niveau de la planète et des niveaux d'endettement assez élevés avec des taux d'intérêt historiquement très bas.

Il ajoute que le risque n'est pas nul de correction boursière ou immobilière qui peut avoir des impacts très forts et rappelle ce qui s'est passé, en septembre 2008, où il y a eu un trou d'air très important de l'économie mondiale et française alors qu'on a tout juste, l'an dernier, retrouvé le niveau de production industrielle de la France de 2008.

Il souligne le fait que des crises peuvent survenir très vite et être très longues ou en tout cas, générer beaucoup de temps pour pouvoir rattraper ce qui s'est passé.

Il ajoute que ces risques-là existent et que la France finalement est un peu fragile puisque le nouveau gouvernement a pour objectif de respecter la règle de manière un peu scolaire dite de Maastricht où il faut faire 3 % de déficit et on a des budgets à 2,9 %.

Il précise qu'on est tout juste bon, un peu comme à l'école où on se dit « tiens je mets juste à la moyenne qu'il faut pour passer à la classe supérieure ou ne pas me faire gronder par l'Europe » et on reste quand même un des pays très endettés avec un déficit assez élevé finalement et avec, en cas de risques de remontée des taux d'intérêt brutale, plusieurs milliards d'euros de déficit qui risquent de tomber avec le besoin de réagir et derrière des coupes budgétaires sur les budgets de l'Etat mais aussi peut-être sur ce qui finance les collectivités locales.

Il ajoute qu'après les réductions de dotations aux collectivités locales qu'on a connues sous l'ère du précédent gouvernement, il y a quand même une fragilité française dont il faut vraiment tenir compte.

Il indique que la France a quasiment 100 % d'endettement public par rapport au PIB, que les Américains sont aussi à ce niveau et que ce n'est pas du tout une référence de son point de vue.

Il note que les Japonais, les Italiens, les pays du nord de l'Europe, l'Allemagne, l'Autriche même l'Espagne maintenant ont beaucoup plus de capacité à absorber un choc mondial parce qu'un déficit très faible, un endettement assez faible en cas de remontée de taux d'intérêt et de choc mondial.

L'autre point important qu'il souligne est qu'on retrouve un peu de croissance dans le pays mais que la métropole lilloise et Mons en Barœul en profitent moins.

Il ajoute qu'on est dans une agglomération qui a moins finalement d'activités, d'emplois, de croissance que Bordeaux, Toulouse, Lyon et qu'on est dans une ambiance un peu molle où finalement d'autres avancent plus vite que nous et qu'il ne pense pas que ce soit une affaire de climat.

Il estime en effet qu'on peut très bien être au nord de l'Europe, dans une zone pluvieuse et être à un endroit où les gens ont envie de vivre et envie d'élever leurs familles.

Il juge que si le contexte de la métropole lilloise est un peu mou, c'est lié aussi au fait que notre locomotive naturelle qui est la ville de Lille ne joue plus vraiment ce rôle depuis un certain nombre d'années.

Il ajoute qu'on a vu ce qui s'est passé sous MAUROY avec le métro, avec Eurallille et qu'on a quelques immeubles qui poussent à Eurallille, de temps en temps, mais qu'il n'y a plus ou il n'y a pas de grands élans qui permettraient à Lille de tirer l'ensemble de la métropole dans un rayon de 40 km.

Il considère que c'est lié au fait que Mme AUBRY est peut-être un peu dans une phase où elle a peut-être moins d'énergie, moins d'envie d'avoir des projets et que cela est terrible au niveau des métropoles.

Il estime qu'on a besoin d'avoir au moins quelques élus, quelques grands élus qui tirent cette métropole, qui ne cherchent pas seulement à faire un consensus et qu'on a plutôt un Lille qui aujourd'hui se « rabougrit », interdit aux voitures d'entrer... sans vraiment essayer de rayonner et cela nous concerne puisqu'on habite juste à côté.

Il souligne que les impacts sur la situation mondiale sont faibles au niveau de Mons et que le foncier économique est rare mais qu'une autre politique serait possible en matière de commerce, de commerces de proximité et qu'il attend toujours un projet pour la rue du Général de Gaulle et les quelques commerces qui subsistent à la frontière entre Mons, Fives et Hellemmes où il y a aussi des zones commerciales et également au niveau de la galerie de l'Europe qui essaie de vivre mais qui a du mal à vraiment remonter.

Il ajoute que ces 3 pôles commerciaux ont quand même du mal aujourd'hui à vraiment vivre et être suffisamment animés, qu'il y a des difficultés, des problèmes mais qu'il y a quand même une union commerciale qui essaie de faire des choses, qui essaie d'avancer et qu'il y a une vraie volonté d'avancer, non pas d'ailleurs de la mairie mais au moins des acteurs locaux, des commerçants.

Il note que même si le foncier économique est rare, on peut parfois aussi amener de l'emploi sans forcément beaucoup de foncier.

Il cite l'exemple de la ville de Choisy Le Roi, ville de 45 000 habitants, dont le décor ressemble à Mons, des grands ensembles, des tours, des barres, un marché.

Il ajoute que dans cette ville communiste construite dans les années 60/70, il s'est rendu dans un immeuble de bureaux qui a poussé là, il y a 3/4 ans, entre des logements HLM, vraiment en cœur d'un quartier HLM où il y a le siège d'une société d'ingénierie de bâtiments, de travaux avec sans doute 400/500 personnes qui travaillent.

Il précise que cela n'a pas consommé un foncier énorme avec un immeuble de 5 étages tout à fait classique, moderne et qu'on aurait pu avoir ce type de projet là où on a La Pépite, dans ce secteur-là.

Il indique que cela aurait peut-être permis à une brasserie d'ouvrir parce que 500 personnes qui travaillent tous les matins plus les gens qui travaillent à la mairie, cela peut faire un volume suffisant pour faire vivre une ou deux brasseries de quartier et amener des gens qui ne sont pas forcément tous Monsois mais qui viennent et contribuent à l'animation de cette commune.

Il estime que si Choisy Le Roi arrive à le faire, on pourrait, en tant que Monsois, bénéficier plus des retombés de la croissance même si elle est faible.

Il regrette par ailleurs que la population monsoise soit en baisse régulière et estime qu'on ne retrouvera sans doute pas les 28 000 habitants du recensement de 1977, puisque c'était particulier, c'était l'achèvement du « Nouveau Mons » et qu'il y avait beaucoup de familles qui s'étaient implantées avec des enfants.

Il note que, dans certains quartiers où il y avait une famille de 4 ou 5, il n'y a plus que 1 ou 2 personnes.

Il considère que les 23 000 habitants d'il y a une dizaine d'années était plutôt un bon niveau ou un niveau intéressant pour la commune, que c'est le niveau qu'on a à peu près à la Madeleine qui a la même densité et qu'il ne croit pas qu'une ville dense est une ville désagréable.

Il juge qu'une ville dense c'est aussi des gens qui sont dans un espace restreint qui se croisent le matin dans la rue et il trouve que la ville dense est beaucoup plus agréable que le modèle « Los Angeles », le modèle périurbain américain avec des grandes villas à perte de vue et une très faible densité de population.

Il estime donc un peu dommage que, chaque année, on apprenne qu'on a perdu 200/300 habitants, pas seulement pour des questions budgétaires avec la perte d'un peu de DGF mais simplement pour l'idée de dire qu'on a aussi une population, des gens qui doivent venir à Mons, cela veut dire construire un peu plus de logements ou accepter d'en construire certains.

Il ajoute que ce n'est pas forcément sur des espaces verts comme ceux qu'il y avait en face de la piscine mais sur d'autres lieux comme le parking qui est en face des tours de l'Europe, pas complètement utilisé où on peut faire des choses.

Il précise que des choses, ce n'est pas forcément des choses avec 2 étages et qu'il n'est pas choqué par des immeubles de 5 étages dans une commune si proche de la ville centre.

A propos des finances, il constate, en comparaison avec 2004, que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,3 % et qu'on est un peu loin finalement de la cible que donne le gouvernement actuel.

Il s'inquiète de l'écart entre les recettes et des dépenses de fonctionnement qui se creuse et réclame une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il ajoute que les recettes sont fragilisées par le fait que le levier fiscal n'existe plus pour 80 % de la population concernant la taxe d'habitation.

Il note que l'on supprime un impôt local avec une compensation de l'Etat sur un montant de taxe d'habitation figé et qu'on ne sait pas ce qu'il va devenir dans 5 ou 10 ans.

Il trouve par ailleurs injuste les effets de seuil induits par un impôt qui ne concernera que 15 % de la population monsoise.

Il précise qu'il y a d'autres leviers pour redonner du pouvoir d'achat comme la baisse des taxes sur l'essence ou la baisse de l'impôt sur le revenu par exemple.

Il constate qu'on met en avant le pouvoir d'achat alors que le prix de l'essence augmente et que la CSG a augmenté pour la plupart des retraités.

Il ajoute que la Ville de Mons en Barœul s'en sort bien grâce à l'augmentation de la DSU qui est passée d'un million d'euros en 2001 à 5,7 millions d'euros en 2018 alors que le montant de la DGF s'élève à 3,4 millions d'euros.

A propos des investissements, il constate que sur les 7,4 millions d'euros prévus au budget 2017, 5 millions d'euros d'investissement ont été réalisés soit environ les 2/3 et juge que cela nuit à la lisibilité du budget.

Il explique que la capacité d'investissement, à Mons en Barœul, est d'environ 5 millions d'euros par an alors que sont annoncés, pour la période 2018/2020, environ 9 millions d'euros avec une longue liste de projets d'investissement.

Il se dit par ailleurs impatient que les projets de l'ANRU 2 sortent en précisant que pour l'Etat, la Région, le Département ou la MEL les situations financières sont moins favorables qu'en 2003/2004 et que la Ville devra peut-être mettre beaucoup plus d'argent sur la table.

Il ajoute que pour les opérations de démolition/reconstruction, il est important de conserver des crédits pour l'ANRU 2.

Il termine son propos par une remarque historique en précisant que le monde a changé en 1914 en passant d'une domination européenne à une domination américaine.

Il note que, depuis quelques années, le monde est plus équilibré avec l'Amérique, la Chine, la Russie, l'Inde, le Brésil et il l'espère la France.

Il espère que ce XXIème siècle marqué par ce nouveau contexte d'équilibre des puissances ne soit pas un siècle de conflits, ajoute que la paix est une œuvre fragile et qu'il faut la préserver en veillant à être des artisans de la Paix.

Mme DA CONCEIÇÃO considère que l'intervention de M. BOSSUT a permis de bien appréhender les enjeux budgétaires de la feuille de route qui s'ouvre à la Ville et que celle-ci se traduira dans quelques semaines à l'occasion du vote du budget.

Elle souligne que 4 enjeux se dessinent à la lecture de ce ROB :

- l'enjeu du « vivre ensemble » qui ne sera renforcé que par un service public exigeant et une relation avec le milieu associatif toujours plus étroite et confiante,

- l'enjeu du mouvement qui conduit la Ville vers l'avant en proposant de beaux, ambitieux et nouveaux projets comme la montée en charge d'Allende, le projet de développement de l'école de musique, l'ouverture de la Maison du Projet...

- l'enjeu de l'investissement dans lequel la Ville place le maintien de la qualité des équipements tout en répondant à de nouveaux besoins :

- requalification du rez-de-chaussée de l'Europe,
- rénovation du stade Peltier,
- création d'un skate-park,
- création d'une crèche.

- l'enjeu fiscal avec la proposition de ne pas toucher aux taux communaux grâce notamment à une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une annonce à saluer en ces temps d'incertitudes pour les finances locales, une annonce à saluer encore, en ces temps, où la CSG prend des allures de hausse notamment pour les retraités.

Mme DA CONCEIÇÃO précise qu'en d'autres termes avec peu de marge, ce ROB ne s'affiche pas dans le retrait mais dans l'invitation à l'offensive, celle d'une Ville qui continue d'avoir des projets et des valeurs de solidarité.

M le Maire souligne que lors des nombreux Débats d'Orientation Budgétaire, il a rarement assisté à une séance aussi œcuménique.

Il ajoute qu'il adhère aux propos de M. GARCIA sur les aspects démographiques et que cela fait plaisir d'entendre une telle convergence.

Il note que le ROB apporte des éléments de contexte, de perspective et des ambitions très élevées ainsi qu'une capacité pour la Ville à prendre sa part dans le programme ANRU 2 du prochain mandat municipal.

Concernant le contexte, il répond à M. GARCIA que la ville de Lille qui compte 220 000 habitants est une petite locomotive à l'échelle de la Métropole et que c'est cette dernière qui a une capacité d'entraînement.

Il regrette que la reprise de l'emploi ne se démontre pas à Mons en Barœul mais précise que tous les économistes font le constat que la reprise se fait avec retard dans les quartiers en difficulté.

Concernant la loi de finances, il se réjouit de l'arrêt de la baisse de la DGF et rappelle que la Ville de Mons en Barœul a l'habitude de se conformer à la maîtrise des finances publiques.

Il précise que les mécanismes de péréquation font plus que compenser les baisses de DGF mais il regrette que la MEL n'ait pas eu le courage politique d'aller vers plus de péréquation sur l'attribution de compensation contrairement au maire de Villeneuve d'Ascq qui s'en réjouit. Il juge, en effet, légitime de ne pas s'asseoir sur des rentes de situation et d'accepter de réviser les critères de répartition de cette ressource.

A propos de la taxe d'habitation, il rappelle qu'il s'agit d'un sujet très ancien à Mons en Barœul puisqu'en 1992, le Maire précédent et le conseil municipal avaient quitté le parti socialiste lorsque Michel CHARASSE avait retoqué l'impulsion de Michel ROCARD qui souhaitait mettre en place une taxe départementale sur le revenu pour effacer les inconvénients de la taxe d'habitation.

Il juge que c'est une bonne nouvelle pour 80 % des contribuables même si l'Etat devra trouver les ressources équivalentes et que si dans les communes où on payait beaucoup d'impôts, les contribuables vont beaucoup y gagner, dans les communes où on payait moins d'impôts comme à Mons en Barœul les bénéficiaires seront moindres pour les habitants.

Il explique qu'il s'agit d'un dégrèvement et pas d'une exonération et que l'Etat compensera la baisse pour les communes.

Il ajoute que l'effet de seuil est insupportable et qu'il faut aller au bout de la réforme pour les 20 % de contribuables qui continueront à payer.

Sur la question démographique, il juge anormal qu'une ville au milieu de la Métropole lilloise avec des équipements publics comme le métro se dépeuple et qu'il faut infléchir cette courbe avec un objectif de 22 000 à 23 000 habitants.

Il estime que ce n'est pas un problème d'attractivité mais que le vrai défi consiste à réconcilier cette densité urbaine avec la qualité des logements.

Sur le plan financier, pour qualifier le bilan de l'année 2017, il juge que tout va bien avec un montant d'investissements élevé (5 millions d'euros) même s'il n'est pas à la hauteur de ce qui était prévu.

Il ajoute que les services techniques ont été renforcés pour sortir de nouveaux projets en particulier dans le domaine sportif mais précise que la Ville ne dispose pas d'architecte au sein de ses services comme c'est le cas par exemple à la Madeleine.

Il évoque également des événements aléatoires comme par exemple le dépôt de bilan de l'entreprise de gros-œuvre pour la construction du restaurant scolaire Jean ZAY.

Concernant les perspectives, il souligne que les cibles sont maintenues et que des curseurs bougent comme au Lien, à la salle Allende ou pour la restauration scolaire.

Il ajoute que grâce aux 26 millions d'euros d'investissements de 2018 à 2020 et au renforcement des services techniques, la dynamisation se poursuivra avec les écoles, les équipements sportifs, la crèche, le Fort, le cadre de vie, les travaux de maintenance et la vidéoprotection.

Il affirme que la grande annonce de la soirée est le fait de terminer le mandat avec 4,3 millions d'euros d'épargne. Il ajoute que si on y ajoute le million d'euros consacré chaque année à l'ANRU, ce seront 10 millions d'euros qui seront disponibles pour le NPRU de 2020 à 2026.

Il indique qu'en comparaison avec l'ANRU 1 pour lequel la Ville avait investi 11,2 millions d'euros, la Ville sera capable proportionnellement de mettre davantage d'argent dans l'ANRU 2.

Il rappelle pour conclure que la Ville n'a pas de dette, a de l'épargne et des capacités d'investissement pour aborder avec sérénité le développement de la Ville.

Il souligne que la situation financière de la Ville est exceptionnelle et remercie l'ensemble des services, les cadres, les agents de la Ville ainsi que l'équipe des élus et en particulier M. BOSSUT, le chef d'orchestre de cette harmonie financière monsoise.

Il remercie également Blanche MARTIN qui a préparé ce ROB avec M. BOSSUT.

M. BOSSUT répond à M. DECLERCQ à propos de la hausse du chapitre 920/23 que le montant de la ligne Fêtes et Cérémonies est très inférieur et qu'il s'agit d'un glissement d'imputation sur ces 2 lignes.

Au sujet du taux de réalisation des investissements, il précise qu'il est assez allergique à cette notion puisque la vision de l'investissement ne peut pas se faire sur un seul exercice et qu'il préfère le faire dans un cadre pluriannuel.

Il répond toutefois à M. GARCIA que le programme d'investissements présenté dans de ROB sera fait à horizon 2020 même s'il ne peut pas garantir le temps que cela prendra ni donner une assurance sur le montant puisque c'est la réalité de la prévision.

M. le Maire précise qu'il faut voter pour prendre acte de ce ROB.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Contrepartie à l'association Foncière Logement – Convention partenariale entre la Ville de Mons en Barœul, la MEL et Partenord Habitat – Plan de gestion dépollution

M. le Maire explique que la Foncière Logement est une association à but non lucratif créée en 2002 par les partenaires sociaux, financée par Action Logement, qui a conventionné avec l'Etat.

Il décrit le mécanisme consistant pour les entreprises à cotiser auprès d'Action Logement. Action Logement finance l'ANRU et l'ANRU demande à Action Logement de développer des programmes d'habitat qualitatifs.

Il indique que le but est de permettre aux salariés qui cotisent d'accéder à des logements financés par Action Logement, en particulier dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

Il ajoute que l'ANRU oblige les collectivités à mettre à disposition des terrains pour la Foncière Logement et ses opérateurs, pour développer ces programmes.

Il souligne enfin qu'au final la Foncière Logement contribue au financement des régimes de retraites complémentaires.

Mme DUBRULLE précise que cette délibération concerne l'opération de la Foncière Logement sur le terrain « Ile de France » qui constitue une des dernières opérations de l'ANRU 1 avec la déconstruction partielle et la réhabilitation des logements de la résidence Galion de Logis Métropole.

Elle ajoute qu'il s'agit d'y construire 15 maisons et 10 appartements de qualité locatifs et privés.

Elle souligne que ce programme est très attendu par de nombreuses familles monsoises et indique que le permis de construire a été déposé.

Elle explique qu'il s'agit par cette délibération de livrer un terrain dépollué en précisant que toutes les précautions ont été prises et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et à l'autoriser à participer au financement.

Elle indique enfin qu'une fois le terrain dépollué, une partie des espaces devra être déclassée pour permettre à la Foncière Logement de démarrer les travaux de construction l'année prochaine.

M. le Maire juge cette opération interminable, dénonce des problèmes d'organisation et considère que cela devient désespérément long.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Avenant n° 1 au protocole de préfiguration NPNRU métropolitain

M. le Maire explique qu'il ne s'est rien passé depuis 4 ans malgré les comités nationaux d'engagement qui débouchent sur des avenants qui repassent dans toutes les collectivités signataires.

Il indique qu'on a rajouté une couche avec la MEL qui doit maintenant intervenir pour piloter les interventions que M. BORLOO souhaitait massives et rapides.

Il ajoute que le mandat du Président de la MEL sera marqué d'une page blanche sur les opérations de rénovation urbaine et qu'il se passe à Mons en Barœul moins de choses au titre de l'ANRU 2 que dans les quartiers anciens de la Ville et que c'est le cas dans tous les quartiers sensibles de la Métropole.

Il se demande si cette lenteur vient de l'ANRU, du besoin d'apprentissage du métier à la MEL ou d'un manque d'impulsion politique de la MEL.

Il se réjouit de l'effort d'attractivité de la MEL mais ajoute que cette Métropole ne doit pas avancer à 2 vitesses et juge que la ségrégation sociale et urbaine des quartiers de la métropole lilloise s'accroît plus vite qu'ailleurs.

Il rappelle qu'à Mons en Barœul, la Ville est prête, que les moyens sont là et que les études sont en cours. Il ajoute que malgré l'énergie et l'envie, les choses sont bloquées par des aspects technocratiques.

Il demande à inscrire dans la préfiguration l'opération de relogements de la barre Coty ainsi que le financement de la crèche.

Il ajoute que cette lenteur devient insupportable et que ce n'est pas une question de moyens de la MEL qui a prévu de changer de siège.

Il rappelle que le Président de la République a annoncé à Tourcoing qu'il fallait relancer la machine et que le nouveau Directeur de l'ANRU a indiqué qu'il fallait appuyer sur l'accélérateur.

Il explique qu'il se réjouit de l'installation de bornes électriques à Gruson mais qu'il faut aussi penser aux quartiers en situation difficile et qu'on n'est pas à l'abri d'un nouvel automne 2005 en France.

Il ajoute qu'il s'agit par cette délibération de voter un document de 200 pages avec 3 virgules qui ont changé pour Mons en Barœul, que la MEL est un facteur de ralentissement et que ça ne peut pas durer comme ça.

M. GARCIA partage les propos de M. le Maire sur la lenteur du processus. Il fait part d'une réunion de l'UDI à laquelle il a participé dont un des thèmes était le renouvellement urbain avec l'intervention de M. BORLOO.

Il explique également qu'Yves JEGO, Maire de Montereau, sait ce qu'il faut faire dans le cadre de l'ANRU 2 pour la ZUP de sa ville et refuse de réaliser les études supplémentaires réclamées par l'ANRU. Il considère que l'Etat, qui n'a pas beaucoup d'argent, propose des études pas très chères à financer pour repousser les travaux et leur financement.

Il regrette à propos de Mons en Barœul qu'il n'y ait pas d'opérations concrètes dans le protocole de préfiguration comme c'est le cas pour les villes de Lille ou Tourcoing.

Il dénonce à nouveau les problèmes de lenteur et la volonté très française de bien faire avec beaucoup de réflexion sur les processus et l'ingénierie mais qui se solde par un ralentissement général.

M. le Maire lui répond que l'Etat ne cherche pas à gagner du temps pour des raisons financières puisque sur les 10 milliards d'euros de l'ANRU 2, 6 milliards proviennent d'Action Logement, 2 milliards des bailleurs et seulement un milliard de l'Etat.

Il ajoute que l'ANRU 2 a apporté 2 nouveautés avec le fait économique et le partage métropolitain. Il rappelle qu'il était un des premiers à dire qu'il fallait que la MEL soit dans le jeu et que ces problèmes soient résolus à l'échelle métropolitaine qui est la plus pertinente. Il regrette toutefois que la MEL soit un facteur de ralentissement et ajoute qu'il y a peut-être un problème d'impulsion politique et souhaite interpeller son Président au conseil de communauté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/3 – Modalités de mise en œuvre du Fonds de Travaux Urbains

Mme CHABANE indique que la création d'un Fonds de Travaux Urbains (FTU) co-financé par la Région Hauts-de-France et la Ville de Mons en Barœul répond à la volonté municipale de promouvoir la responsabilité de chaque habitant dans l'amélioration du cadre de vie.

Elle précise que les opérations financées par ce dispositif concernent toutes les idées ou les projets de micro-aménagement public entrant dans les domaines de :

- la sécurisation des espaces,
- la propreté et de l'entretien,
- la convivialité des espaces publics,
- la qualité environnementale.

Elle évoque que le FTU se rajoute à une palette d'outils de promotion d'une citoyenneté active :

- diagnostic en marchant,
- marches exploratoires des femmes,
- marches exploratoires dans les transports en commun,

- balades urbaines...

Elle ajoute que le FTU a pour ambition de réunir des habitants, des élus et des techniciens de la Ville pour partager des idées et des propositions visant à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers inscrits en Politique de la Ville.

Elle souligne que le FTU constitue le moyen par lequel il sera possible de poser avec les habitants des temps de concertation, d'émergence de besoins et de définition de projets pour tout ce qui peut améliorer le cadre de ville et de vie des Monsois.

Elle explique qu'il permet de financer la réalisation de petits projets d'aménagement dans des secteurs du « Nouveau Mons », dès lors qu'ils résulteront d'une concertation menée en amont avec ces habitants.

Elle note que les projets concernés par un FTU peuvent relever de :

- l'embellissement des espaces et de leur mobilier (cheminement piéton, chaussée, plantations, anti-stationnement, boîtes d'échanges et de trocs, confortement de lignes de désir, aménagement léger de confort, mise en sécurité, accessibilité...),
- la recherche de qualité environnementale (plantations, entretien spécifique...),
- la propreté et l'entretien (poubelles, sacs canins et distributeurs...),
- la convivialité d'espaces publics (bancs, jeux pour enfants et adultes agrès parcours sportif...).

Elle indique que les projets éligibles doivent relever de la compétence de la Ville et se mener sur le domaine public de la Ville.

Elle considère qu'un projet relevant du FTU doit émaner d'un besoin exprimé par un habitant ou un collectif d'habitants. Ce besoin peut s'exprimer à l'occasion de la tenue de « diagnostics en marchant », en présence de conseillers citoyens monsois et d'habitants ou des marches exploratoires des femmes.

Elle ajoute qu'en investissant les conseillers citoyens, les citoyens qui participent aux diagnostics en marchant, les marcheuses, dans le fonctionnement du FTU, il leur sera possible de :

- mobiliser des habitants dans les secteurs à l'étude,
- faire émerger des projets portés par des habitants,
- participer aux débats qui précèdent le choix des projets (confronter l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier),
- échanger sur les projets proposés,
- donner leur voix...

Elle précise que le fonctionnement du FTU est géré par un comité de gestion. Ce comité, composé de membres dont la liste vous est proposée ce soir, statue sur les propositions d'interventions qui lui sont soumises puis, dans un second temps, sur les projets qui en résultent. Elle peut décider alors de lancer des travaux pour un montant qui ne peut pas dépasser 9 148 €.

Elle souligne que les porteurs de projets sont associés à tous les stades pour s'approprier pleinement la démarche et être en capacité d'en faire la présentation en comité de gestion du FTU.

Elle rappelle que le comité de gestion se réunit pour :

- repérer les secteurs prioritaires sur lesquels agir, étudier les besoins remontés par les habitants, mandater une expertise auprès des services compétents pour élaborer des propositions techniques en lien avec différents riverains ou usagers concernés par la demande,
- valider les propositions techniques et leur coût émanant de ces demandes,
- suivre l'impact de ces travaux dans le quartier auprès des habitants et usagers.

Elle indique que l'encadrement de cette démarche a pour but de faire connaître le FTU ainsi que son mode de saisine, dans les différents quartiers où la Ville mène des diagnostics en marchant.

Elle évoque que le débat entre les membres du comité de gestion et les habitants restera un moment fort du fonctionnement du FTU car il permet de croiser les regards et de qualifier les décisions prises en commun par l'ensemble des membres (élus, techniciens et habitants).

Elle note que le budget prévu en 2018 est de l'ordre de 40 000 € cofinancé à hauteur de 50 % par la région les Hauts-de-France.

Elle mentionne que, compte tenu des règles de cofinancement, la part Région sera au maximum égale à 4 573 €, soit un coût total minimum de 9 146 €.

Elle explique que cet outil permettra de rendre les habitants acteurs de l'aménagement de leur quartier et de lutter ainsi contre les tentations de repli sur soi et de mauvaise appropriation des espaces publics.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour mais regrette que l'opposition ne soit pas présente dans le comité de gestion et souhaite savoir ce qu'est une ligne de désir.

Mme CHABANE lui répond qu'il s'agit de chemins utilisés par les habitants en dehors des trottoirs et autres chemins déjà balisés utilisés pour des raisons pratiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/4 – Modalités de versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la Politique de la Ville

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – Piscine – Tarification des séances d'aquabike

Mme ANSART dresse en préambule le bilan de fonctionnement de la piscine municipale avec 85 heures d'occupation par semaine et une équipe de 6 maîtres-nageurs, une Directrice, 3 agents d'accueil et d'entretien et un contrat d'avenir.

Elle ajoute que les activités se sont développées depuis quelque temps avec l'aquagym, l'aquarunning et la nouveauté qu'est l'aquabike.

Elle précise qu'elle a testé l'aquabike en notant qu'une séance permet d'éliminer entre 300 et 500 calories ce qui correspond à 1 heure de natation.

Elle indique que cette activité va engendrer un engouement certain et qu'il faut voter la tarification proposée à 7 € la séance et 8 € pour des séances proposées à l'essai.

Elle remercie l'équipe de la piscine très dynamique et très stable et sa Directrice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/2 – Accueils collectifs de mineurs associatifs – Modalité de calcul et actualisation de la participation de la Ville

M. BOSSUT rappelle les différents soutiens aux associations :

- les subventions de fonctionnement,
- les subventions exceptionnelles pour des projets,
- la participation à des services proposés par ces associations.

Il précise que les associations qui proposent des centres de loisirs agréés par Jeunesse et Sports bénéficient d'une participation de la Ville à proportion de leur fréquentation.

Il propose de rehausser le montant de cette participation de 0,73 € de l'heure par participant à 0,80 € de l'heure par participant soit une hausse de 9 %.

Il ajoute que les associations concernées sont Promesse, Caramel, le Centre Social Imagine et Mons Vacances et que la Ville vient en renfort des participations des familles et de la CAF.

M. le Maire note qu'il s'agit d'une décision importante et atypique dans le contexte actuel. Il ajoute qu'à effectif constant, il s'agit d'une majoration de 7 000 à 7 500 € par an pour ces associations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP pour la fourniture et l'achat d'électricité

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Pas de vote.

13/3 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2016

Pas de vote.

13/4 – Présentation du rapport annuel de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2016

M. GARCIA estime qu'il s'agit d'un sujet important et d'un gros budget pour la MEL.

Il note que la quantité des déchets est stable.

Il s'interroge sur le fait que le budget déchets soit excédentaire de 22,6 millions d'euros alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne doit que compenser le coût du service.

Il propose de diminuer le montant de cette taxe pour avoir un budget à l'équilibre.

M. le Maire lui répond que d'après Bernard DEBREU qui a cette délégation à la MEL de grosses dépenses sont à venir et qu'il s'agit d'une forme d'anticipation.

Pas de vote.